



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

## Recommandations VIGIPIRATE à destination du grand public et des professionnels

Direction des sécurités  
Bureau de la défense et  
de la sécurité nationale

Date : 14/06/2018

Sur décision du Premier ministre, et en application du nouveau plan VIGIPIRATE approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « *sécurité renforcée-risque attentat* » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Un document VIGIPIRATE public a été élaboré :

« Faire face ensemble » vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste.

Ce document contribue au développement d'une culture de la sécurité au sein de la société.

Il vise à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.



Les deux publics visés sont :

- la population dans son ensemble, avec des conseils de vigilance, de préparation et de réaction à des actions terroristes ;
- les responsables des sites accueillant du public, avec des conseils organisationnels pour préparer leur établissement à réagir face à une menace imminente ou à une attaque.

Le document public intitulé « Faire face ensemble », complète les documents de sensibilisation et de conseils déjà disponibles : affiches, vidéos, guides de bonnes pratiques. L'objectif recherché est d'élever la capacité de résilience de la société.

« Faire face ensemble » et les logos VIGIPIRATE sont hébergés sur l'espace RISQUES du portail du Gouvernement :

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate/>

Par ailleurs, des fiches de recommandations :

- Recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouverts au public
- Se protéger contre les attaques au véhicule bélier
- Attaques aux véhicules béliers : recommandations à l'attention des gestionnaires de parc et loueur de véhicules
- Drones : règles d'utilisation et mesures de prévention face à un usage malveillant
- Comment sécuriser son établissement face à la menace terroriste (journées européennes du patrimoine)
- Organiser un confinement face à une menace terroriste
- Signalement de situations suspectes : recommandations à l'usage du grand public
- Prévention et signalement des cas de radicalisation djihadiste

- Produits chimiques : signalement de tout vol ou utilisation suspecte
- Sécurité du numérique : l'hameçonnage (ou phishing)
- Sécurité du numérique : sensibilisation des dirigeants
- Comment préparer ses déplacements et voyages à l'étranger

Et des guides :

- Guide pratique pour les équipes de direction des centres commerciaux
- Guide pratique pour les équipes de direction des espaces commerciaux
- Guide pratique pour le personnel des espaces commerciaux
- Guide à destination des équipes de direction des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- Guide à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- Guide à destination des présidents d'université, des directeurs d'établissement d'enseignement supérieur et des référents défense et sécurité
- Guide à destination des dirigeants d'établissements culturels patrimoniaux
- Guide à destination des dirigeants de salles de spectacle, de cinémas ou de cirques
- Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels
- Guide à destination des maires et des présidents d'intercommunalité
- Guide à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école
- Guide pratique à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif

Ainsi que les affiches de sensibilisation « réagir en cas d'attaque terroriste » et « Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique » sont disponibles sur le site Internet du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>

De même, le ministère de la culture met à disposition plusieurs guides à destination des responsables de sites ou d'événements sur son site Internet <http://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels> :

- Guide à destination des dirigeants d'établissements culturels patrimoniaux
- Guide à destination des dirigeants de salles de spectacle, de cinémas ou de cirques
- Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels
- Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels